

## Formation Marchandises dangereuses catégorie 13 OACI (Organisation de l'Aviation Civile Internationale)

CATEGORIE : A

### Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Transport et logistique - Personnel sédentaire du transport aérien**

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : —

Code(s) ROME : —

Formacode : —

Date de création de la certification : **05/10/2012**

Mots clés : **assistance en escale**, **poste et fret**, **Transport aérien**, **Marchandises dangereuses**

### Identification

Identifiant : **1119**

Version du : **21/09/2015**

### Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Rgl't (UE) n° 965/2012 modifié du 05/10/2012

### Descriptif

#### Objectifs de l'habilitation/certification

Former le personnel des exploitants non autorisés au transport des marchandises dangereuses et des agents de services d'assistance en escale acceptant du fret ou de la poste, aux matières dangereuses.

#### Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- aucun

#### Descriptif général des compétences constituant la certification

Répondre aux instructions techniques de l'OACI (doc 9284-AN/905) Partie 1 chapitre 4,

Reconnaissance des marchandises dangereuses non déclarées.

Connaissance des documents de transport des marchandises dangereuses et autres documents pertinents,

Maîtrise des procédures d'urgence.

#### Modalités générales

La formation est initiale et récurrente, à renouveler tous les 2 ans. elle peut être dispensée par des exploitants pour leurs personnels ou par des organismes privés.

Elle dure au minimum:

- pour l'initiale, 1jour/7heures

### Public visé par la certification

Tous publics

- pour la récurrente, 4 heures

*Liens avec le développement durable*

Aucun

## Evaluation / certification

### *Pré-requis*

aucun

### *Compétences évaluées*

Maîtrise des connaissances théoriques concernant les thématiques définies dans les instructions techniques de l'OACI.

- Théorie générale et limites,
- Etiquetage et marquage,
- documents de transport de marchandises dangereuses et autres documents pertinents,
- Reconnaissance de marchandises dangereuses non déclarées,
- Dispositions concernant les passagers et les membres d'équipage,
- Procédures d'urgence.

*Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)*

aucun

### Centre(s) de passage/certification

- Chez l'exploitant ou l'organisme

La validité est Temporaire

2 ans

**Possibilité de certification partielle :** non

Matérialisation officielle de la certification :

Attestation de réussite aux tests délivrée par l'exploitant ou l'organisme

## Plus d'informations

### *Statistiques*

Etablies par l'exploitant ou l'organisme

### *Autres sources d'information*

—